

Règlement Montfort’Aisne 2019

**NOMBRE DE DOSSARDS LIMITE à 150 personnes**

**ARTICLE 1 – La course**

**- Le samedi 23 Novembre à 15h00, aura lieu la 4ème édition de la Montfort’Aisne.**

**- Organisée en partenariat avec**

**Hôpital La renaissance sanitaire de Villiers saint Denis & Chierry j’y cours**

- Cette manifestation se composera d’une course de trois boucles sur route et d’une randonnée de 5 km dans le parc en 2 boucles.

 **ARTICLE 2 – La Monfort’Aisne**

**- Inscrite au calendrier des courses hors stade de l’Aisne**

 **ARTICLE 3- Inscriptions**

 **- Les inscriptions se feront sur place à partir de 13h30**

**- Clôture des inscriptions 14h30**

**- Possibilité de pré-inscription en téléchargeant le bulletin sur le site CJC ou sur le portail intranet de l’hôpital. Dans ce cas il faudra l’envoyer à Jean Marc ESTEVES, 8, rue Maurice Clausse 02400 CHIERRY avec le chèque de 10€ à l’ordre de « chierry j’y cours » et le certificat médical. La date limite de réception des inscriptions est le mercredi 20 novembre 2019 à 00h.**

 **-**

  **ARTICLE 4- Modalités d’inscriptions**

L’épreuve de 10 km (Départ 15h) est ouverte à tous, licencié(e)s ou non à condition d’être né(e) en 2001 (cadet) ou avant..

Règlement de 10€ à l’ordre de Chierry j’y cours, un cadeau souvenir de la course offert à tous les participants et bénévoles

L’épreuve randonnée de 5 km (départ 15h05) est ouverte à tous sans besoin de certificat médical. L’inscription pour la marche est de 5 €.

 **Article 4.1 :**

**L’ensemble des gains perçus pour les inscriptions (course et marche) sera reversée en partie à la Fondation de La renaissance sanitaire frais d’organisation par l’association « chierry j’y cours » déduits.**

 **ARTICLE 5- Licence / certificat**

Les coureurs licenciés FFA,. Pour les non-licencié(e)s, ils devront joindre un **certificat médical** daté de moins d’un an comportant la mention **de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition**.

 **ARTICLE 6 - Départ / Arrivée, et sur le parcours**

**– Départ et arrivée devant la nouvelle Pharmacie dans le parc de La renaissance sanitaire.**

**Le parcours est vallonné et la principale difficulté sera à partir du dessous de pavillon 3 jusqu’au passage à l’héliport au-dessus du pavillon 2.**

**Pour comptabiliser les tours (3 au total), 2 élastiques (1 à l’issu du premier tour et l’autre au second) se feront par des bénévoles sur le parcours. Pour passer la ligne d’arrivée il faudra mettre en évidence le dossard et les 2 elastiques.**

**ARTICLE 7 - Sécurité**

 Postes de ravitaillement (à l**’arrivée)**sera mis en place sur le parcours.

 Equipe de sécurité, secouristes membres de l’association & Médecin.

 Pour des raisons de sécurité, nous vérifierons vos sacs de sports à l’entrée de l’hôpital.

Le parking pour les véhicules des participants se fera à l’extérieur de l’enceinte de l’hôpital, rue de Bezu-le-Guéry.

Point sur l’organisateur : il assure la mise en place du parcours et des stationnements et l’accompagnement de la course.

10 bénévoles seront nécessaires pour :

* 13h : balisage du parcours.
* 13h30 accueil des concurrents et des accompagnants.
* Le retrait des dossards se fera au bâtiment L, les concurrents se déplaceront à pied dans le parc.

Pendant la course, des signaleurs seront présents sur le parcours avec des gilets jaunes fluo. Ils assureront votre sécurité et celle des véhicules qui circuleront. Ils auront toute la latitude pour stopper la circulation pendant la course aux endroits de traversée mais peuvent aussi stopper les coureurs au passage de véhicules prioritaires (ambulances).

 **ARTICLE 8 -Limite de temps**

La course et la marche est limitée à 1h30 au total

 **ARTICLE 9 - Environnement**

**Préserver l’environnement,**des poubelles de « Tri sélectif » seront placées après chaque ravitaillement. Respectez le parcours aux abords des sites protégés.

 **ARTICLE 10 - Classement**

Les résultats seront proclamés à la fin de la course à partir de 16h30 et disponibles sur le site de Chierry j’y cours le lendemain

 **ARTICLE 11 - Récompenses**

 Scratch 3 premières femmes et 3 premiers hommes et premier de chaque catégorie de Cadet à vétéran.

 **ARTICLE 13 - Litiges**

Les organisateurs seront habilités à régler tout litige quelle qu’en soit la nature. Eux seuls auront le pouvoir de statuer en cas de réclamation portant sur la régularité de l’épreuve.

 **ARTICLE 14 - Assurances**

L’organisation est assurée pour les risques civils mais décline toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé, en cas d’accident pour non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs, en cas de perte ou de vol d’objet et de matériel.

Les licencié(e)s bénéficient des garanties accordées par l’assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s’assurer personnellement.

 **ARTICLE 15 - Droit à l’image**

Droit à l’image : l’organisation se réserve le droit d’exploiter les photos et vidéos prises le jour de l’épreuve dans le but de promouvoir l’épreuve et ses partenaires. En vous inscrivant, vous abandonnez votre droit à l’image.

 **ARTICLE 16 - CNIL - Informations**

CNIL, conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d’un droit d’accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Nous envisageons de transmettre votre adresse électronique à des tiers, partenaires commerciaux par exemple, si vous ne le souhaitez pas cochez la case ci-contre  